



## Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 18 juin 2021, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Bruno RASCLE, Olivier CIGOLOTTI, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Martine THERMEAU, Christian RASCLE, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusés : Nicolas PEYRARD, Carmen CROUZET-GAILLARD qui a donné pouvoir à Jean-Michel POINAS et Agnès FAUGIER qui a donné pouvoir à Jean-Michel POINAS

Nicole BARRALLON est désignée comme secrétaire de séance.

12 élus présents, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2021

Séance se déroulant à huis clos.

### 1. Comité des Fêtes : vote d'une subvention exceptionnelle

Après le retrait de Hubert RASCLE et Bruno RASCLE (membres du Comité des Fêtes), le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes pour le remboursement des tonnelles endommagées lors de la fête patronale 2020.

### 2. Tarification des concessions de cases du Columbarium

Suite à l'installation d'un columbarium dans le cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs et les durées des concessions des 9 cases disponibles et de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir tels que présentés ci-dessous :

	15 ans	30 ans
Case (1 ou 2 urnes)	400 €	600 €
Dispersion cendres dans jardin souvenir avec pose d'1 plaque		150 €

### 3. Prémption : parcelle n°C726

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de préempter la parcelle n°C726 qui jouxte la mairie et qui permettra de faire un dépôt supplémentaire pour les services techniques qui sont à l'étroit dans le centre technique municipal et pour les associations qui ont besoin de lieux de stockage pour leur matériel et mobilier utilisés lors des manifestations.

### 4. Renouvellement du poste pour l'entretien des locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, a renouvelé pour un an, le poste d'agent d'entretien de catégorie C, créé en application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021

### 5. Révision des délégations du Conseil Municipal au Maire

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22), le conseil municipal, à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions, a révisé les délégations accordées au

maire pour la durée du mandat, notamment pour déléguer au maire le droit de préemption dans la limite de 40 000 €.

#### **6. Nomination de 3 membres au sein des Marchés des producteurs**

Comme stipulé dans les statuts de l'association des Marchés des Producteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, a nommé 3 personnes dont 1 adjoint pour siéger au sein de ladite association. Il s'agit de Nicolas PEYRARD, Bertrand CHAMBRIER et Martine THERMEAU.

#### **7. Mise en place d'aides pour l'accès au sport ou la culture**

Sur proposition de la Commission d'Action Sociale, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en place une aide pour l'accès au sport ou la culture pour la saison 2021/2022 dont les modalités organisationnelles et financières sont les suivantes :

Bénéficiaires : enfants âgés de moins de 18 ans dont la famille est domiciliée en résidence principale sur la commune et ayant un Quotient Familial inférieur à 700 €

Montant de l'aide : 20 € / enfant sous forme de bon

Associations de St Romain accueillants des mineurs : Tennis, Foot, Twirling, Familles Rurales,...

Modalité de versement : directement à l'association sur présentation d'une facture

Précision : l'aide sera attribuée sur une seule adhésion par enfant

La secrétaire de séance,  
Nicole BARRALLON

